

---

**De:** Leblanc Jean-Francois  
**Envoyé:** samedi 9 novembre 2024 14:36  
**À:** 30\_PLUI  
**Objet:** Révision PLUI  
**Pièces jointes:** Plan La Rouairie.pdf

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Bonjour,

Installés au sein du GAEC LEBLANC, nous avons pour activité principale la production laitière sur deux sites distincts :

- Les Chalonges à Vautorte qui accueille les génisses,
- La Rouairie à Saint Denis de Gastines qui concentre l'essentiel de l'activité avec l'élevage des vaches laitières et des veaux.

Sur ce dernier site, les bâtiments sont en grande partie implantés sur les parcelles 0C1143, 0C1144, 0C1146 et 0C 1150 (voir pièce jointe).

Nous avons déposé le 25 avril 2018 une demande de permis de construire d'une stabulation pour génisses et vaches taries en extension d'une stabulation vaches laitières et agrandissement d'une fosse géomembrane. Le permis de construire nous a été accordé le 21 juin 2018 (dossier PC n°053 211 18 M1011). Ce projet portait sur deux parcelles cadastrales :

- 0C1146 d'une superficie de 6024 m<sup>2</sup>,
- 0C1147 d'une superficie de 20196 m<sup>2</sup>.

Toutefois, après consultation du PLUI de l'Ernée, il apparaît que la parcelle 1147 a été depuis classée en zone naturelle protégée. Ce site étant enclavé par cette même parcelle, cette situation nous interdit donc tout projet d'extension futur.

Dans le cadre de la révision du PLUI et face à cette manifeste incohérence, nous demandons la reclassification de la parcelle 0C1147 en zone agricole.

Espérant attirer votre attention sur le fait que cette situation nous retire toute perspective de projet et dans l'attente d'une réponse, je l'espère favorable, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes respectueuses salutations.

Jean-François LEBLANC

GAEC LEBLANC

Les Chalonges

53500 VAUTORTE

